

Règlement Particulier

des Défilés de Cosplay à Japan Expo 19^e Impact

Sélections françaises ECG - dimanche 08 juillet 2018

Article RP01 : Généralités

1.a) Le présent règlement régit le déroulement des sélections et du défilé European Cosplay Gathering, ci-après désignés « défilé ECG ».

1.b) Le présent règlement précise les termes du Règlement Général des Défilés de Cosplay Japan Expo, ci-après désigné « Règlement Général ». Il peut être complété ou modifié sans préavis.

1.c) La participation aux défilés ECG est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du présent règlement, et du Règlement Général.

Article RP02 : Thèmes et Catégories

2.a) Pour les présélections des défilés ECG en France et la finale en France (à Japan Expo 20^e Impact en juillet 2019), les participant.e.s peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage de dessin animé, de jeux vidéo, de films, séries, comics etc. Les créations personnelles et fanarts ne sont pas autorisés dans le cadre de ce concours.

2.b) Les personnes peuvent participer en solo, duo ou trio. Pour les personnes qui souhaitent participer en duo ou trio, leurs costumes doivent correspondre à 2 (ou 3) personnages d'une même série (par exemple Kamui de X et Lina de Slayers ne peuvent pas faire partie du même groupe) et doivent être tiré du même support, c'est à dire que le costume basé sur l'image de référence de Batman venant de Batman : Arkham City le jeu vidéo ne peut être inscrit en duo avec un costume de Robin venant d'un film.

2.c) Les participant.e.s doivent être âgé.e.s de 18 ans et plus, le jour des qualifications.

2.d) Les participant.e.s doivent avoir fait eux.elles-mêmes leurs costumes. Les costumes achetés ne sont pas autorisés. Cependant les accessoires de moindre importance (servant pour la prestation ou un bijou de petite taille par exemple), perruque, chaussures etc. peuvent être achetés.

2.e) Le concours est défini comme « tout public », de tout âge et de toute sensibilité. Les performances réalisées sur scène doivent donc être accessibles au plus grand nombre.

2.f) Les participant.e.s ne peuvent pas participer aux sélections (ni à la finale) ECG avec un costume qui a remporté une autre sélection de concours international. Ils.elles ne peuvent pas non plus participer aux sélections (ni à la finale) ECG avec un costume qu'ils.elles ont déjà présenté lors de la finale d'un autre concours international.

Article RP03 : Horaires et Nombre de Participants

3.a) Les horaires du défilé ECG sont les suivants :

- Les présélections auront lieu le dimanche 08 juillet 2018 à **XXh00**.
- Le défilé sur scène aura lieu le dimanche 08 juillet 2018 à **XXh00**.

3.b) Les sélections sont limitées à **20 solos et 20 duos/trios**.

3.c) Selon le nombre de personnes inscrites, seuls **10 solos et 10 duos/trios** au maximum seront sélectionnés pour le défilé sur scène.

3.d) Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay en fonction du planning général du festival.

Article RP04 : Inscriptions aux Défilés

4.a) La participation à l'un des défilés est tributaire de la préinscription dûment réalisée suivant les instructions précisées sur : <http://inscription.epic-asso.com/>

4.b) Les personnes dont la préinscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter au Point Cosplay et aux horaires communiqués par l'organisation Cosplay. Toutes ces informations seront

transmises par email aux participant.e.s validé.e.s en amont de la convention.

4.c) Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de cette confirmation par email.

4.d) Seules les personnes de nationalité française peuvent participer.

4.e) Vous pouvez poser vos questions à : je2018-selections-fr-ecg@epic-asso.com

Article RP05 : Prix des Défilés

5.a) Le défilé ECG ne donne lieu à aucun prix. Les personnes sélectionnées pourront représenter la France, pour la finale de l'European Cosplay Gathering lors de Japan Expo 2019.

Article RP06 : Déroulement des Défilés

6.a) Après transformation de leur préinscription en inscription, les participant.e.s devront être présent.e.s au point checking, à l'heure indiquée par l'organisation Cosplay en amont par email.

- Le dimanche 08 juillet 2018 à **xxh00** pour les présélections.
- Le dimanche 08 juillet 2018 à **xxh00** pour le défilé sur scène.

6.b) Un briefing des participant.e.s sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la scène et le mode de passage. Les participant.e.s pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation Cosplay. Les participant.e.s absent.e.s, à l'heure et l'endroit indiqué, seront considéré.e.s comme ayant déclaré forfait.

6.c) Chaque prestation sur scène a une durée maximum de **1 minute 15 secondes** pour les solos et de **2 minutes 30 secondes** pour les duos et trios.

6.d) Au-delà de ce temps, le Jury se réserve le droit d'infliger une pénalité sur la note des participants ou bien de disqualifier les participant.e.s n'ayant pas respecté ces limites.

6.e) Leur passage effectué, les participant.e.s seront invité.e.s à quitter les coulisses pour laisser la place aux participant.e.s suivant.e.s.

Article RP07 : Accompagnements de Prestation

7.a) Seul un accompagnement audio ou vidéo est possible.

7.b) Les fichiers audio doivent être au format MP3 et les fichiers vidéo au format MP4 (codec h264, résolution Full HD). Tout autre format, codec ou résolution entraînera un refus de l'inscription.

7.c) Aucun montage audio ou vidéo ne pourra être réalisé par l'organisation Cosplay, avant ou pendant les défilés.

7.d) Nous ne sommes pas autorisés à vous prêter un micro pour votre performance. Si celle-ci doit contenir une voix, nous vous suggérons de l'enregistrer.

Article RP08 : Notation et Critères

8.a) Chaque juge de la sélection peut attribuer 30 points pour les costumes et 30 points pour la prestation.

Les critères de notation pour le festival sont les suivants :

Costume

- la ressemblance au personnage (10)
- la qualité des détails et finitions (10)
- la complexité et les techniques de réalisation du costume (10)

Prestation

- qualité de la prestation, comportement des personnages (roleplay) et occupation de la scène (15)

Règlement Particulier

des Défilés de Cosplay à Japan Expo 19^e Impact

Sélections françaises ECG - dimanche 08 juillet 2018

- qualité du média et utilisation des accessoires (5)
- originalité de la prestation (10)

8.b) Les accessoires ne sont pas inclus dans la note, mais seront considérés et pris en compte dans la note de qualité de la prestation, à condition qu'ils aient une utilité réelle .

8.c) Un critère final qui influencera la décision du jury est « l'équilibre ». Cela représente la quantité d'efforts qui ont été faits sur le costume ainsi que sur la performance. Si l'un des deux est complètement négligé, l'équilibre sera négatif. Si des efforts ont été faits mais qu'ils auraient pu être clairement améliorés, l'équilibre sera neutre. Enfin, si les participant.e.s ont donné leur maximum dans les deux domaines, l'équilibre sera positif.

8.d) Après l'annonce des résultats, les participant.e.s peuvent aller discuter de leur classement avec le jury.

Article RP09 : Restrictions à l'inscription

9.a) Tout costume présenté par un.e participant.e doit être conçu à la main majoritairement. Le.la participant.e s'engage donc à ce qu'au minimum 80% de son costume soit fabriqué par lui.elle-même ou avec l'aide de ses proches.

9.b) L'aide d'amis ou d'un parent est toléré tant que la majorité du travail est effectué par le.la participant.e. Tout costume acheté ou mis en vente sera refusé. Toute partie du costume non fabriquée par le.la participant.e devra être déclarée. Ne pas le faire entraînera des pénalités ou une disqualification.

9.c) Un document PDF ou word contenant 3 à 4 images, pleine page, présentant les différentes étapes de création du costume (WIP) devra être envoyé via la plateforme et l'envoi de la candidature devra être effectuée avant la date de clôture des inscriptions.

Article RP10 : Accessoires et limitations

10.a) Chaque solo ou groupe est autorisé à avoir un maximum de 3 accessoires :

- Un accessoire principal d'un poids maximum de 20kg, qui peut être facilement transporté par 2 staffs en un seul voyage en 15 secondes maximum.
- Deux accessoires de taille moyenne d'un poids maximum de 8kg, qui peuvent être facilement transportés par 1 staff chacun en un seul voyage en 15 secondes maximum.

Au-delà de cette limite, tous les autres accessoires plus petits devront être placés par les participant.e.s sur scène en une seule fois, en moins de 15 secondes afin d'être prêts pour commencer la performance. Les armes et accessoires tenus à la main ne comptent pas dans cette limite.

10.b) Les participant.e.s sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires sur la scène. Ces accessoires doivent être solides et suffisamment stables pour être transportées sans soin particulier.

10.c) Les participant.e.s doivent envoyer des informations détaillées ainsi que des photos pour tous les accessoires. Ces accessoires devront être validés par les organisateurs cosplay. Tout accessoire non déclaré au préalable ou non validé ne sera pas autorisé sur scène. Les participant.e.s doivent veiller à ce que ces équipements ne sont pas trop lourds, nocifs ou dangereux pour eux, le public et les staffs.

10.d) Les organisateurs de cosplay sont les seuls à décider si un accessoire correspond ou non aux règlements.

10.e) Les portes par lesquelles les décors et accessoires doivent passer font un peu moins de 2m de largeur et de hauteur. Tenez-en compte dans la conception de vos décors. Les décors doivent être assemblés et prêts avant d'être acheminés à la scène principale afin d'être rangés par ordre de passage, le timing étant court entre l'acheminement et le début du concours.

Article RP11 : Disqualification

11.a) Le plagiat concernant la performance n'est pas autorisé. Les participants aux sélections françaises ECG doivent proposer un projet original. L'inspiration est bien sûr encouragée et légitime (à partir de cosplay antérieur ou tout autre type de spectacles), mais une copie simple d'une version existante d'une performance de cosplay se terminera par une disqualification. La sanction peut se produire après l'événement, après une enquête approfondie par les organisateurs du concours cosplay et les responsables de l'ECG. Après enquête, les responsables de l'ECG sont les seuls à pouvoir arbitrer sur la situation et prendre des mesures.